

**ARDENNE
METROPOLE**

LE MAG

Jetons moins et trions mieux



Le tonnage de nos déchets enfouis a baissé de plus de 22 % en 3 ans. Un résultat remarquable, poursuivons nos efforts !

ÉDITO

Trier encore mieux pour jeter beaucoup moins

« Hâtez-vous lentement ; et, sans perdre courage, vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. » Je ne pense pas qu'au XVII^e siècle, Nicolas Boileau, l'auteur de ce sage conseil, ait été habité d'une conscience écologique digne de ce nom. Mais pourtant, son couple d'alexandrins convient à merveille pour annoncer le nouvel effort qu'avec votre aide, Ardenne Métropole s'apprête à fournir en matière de déchets. Explications en prose...

Dans les Ardennes, nos prédécesseurs ont fait le choix d'enfouir les ordures ménagères (poubelles noires ou marron) dans une vaste décharge située à Éteignères. Problème, l'État taxe lourdement les déchets enfouis et cette taxe, qui en 2019 s'élevait à 17 € par tonne de déchets enfouis, est aujourd'hui passée à 65 € la tonne !

Pour éviter d'avoir à augmenter la taxe que vous payez pour l'enlèvement des ordures ménagères, Ardenne Métropole n'avait pas d'autres solutions que de réduire drastiquement le tonnage des déchets enfouis. C'est ce que nous avons entrepris depuis 2022. Grâce à votre application au tri, nous aurons au 31 décembre prochain baissé de 25% le tonnage de nos déchets enfouis. Concrètement, cela représente plus de 9 000 tonnes, l'équivalent de 225 semi-remorques, par an qui ne sont pas mises en décharge. Un succès collectif absolument remarquable, qui nous a notamment permis de garder notre taux de taxe stable. Bravo et merci à tous !

Mais il est toujours dangereux de s'endormir sur ses lauriers... Nous allons donc, encore avec votre concours, remettre dès l'an prochain notre ouvrage sur le métier. Avec toujours le seul et même but : mieux trier, donc moins jeter et au final ne pas avoir à augmenter la Teom, ou Taxe d'enlèvement des ordures ménagères. A ce propos, nous étudions actuellement la possibilité de faire évoluer cette taxe pour que son montant prenne en compte le nombre de fois où vous placerez votre bac sur le trottoir. L'idée est d'inciter à mieux trier en récompensant les usagers les plus vertueux par une baisse de leur Teom.

Alors bel été et bon tri !

Boris Ravignon
Maire de Charleville-Mézières
Président d'Ardenne Métropole

Aiglemont
Arreux
Les Ayvelles
Balan
Bazeilles
Belval
Chalandry-Élaire
La Chapelle
Charleville-Mézières
Cheveuges
Cliron
Daigny
Damouzy
Dom-le-Mesnil
Donchery
Étrépy
Fagnon
Fleigneux
Flize
Floing
Franchéval
La Francheville
Gernelle
Gespunsart
Givonne
Glaire
La Grandville
Hannogne-Saint-Martin
Haudrecy
Houldizy
Illy
Issancourt-et-Rumel
Lumes
Montcy-Notre-Dame
Neufmanil
Nouvion-sur-Meuse
Nouzonville
Noyers-Pont-Maugis
Poureu-aux-Bois
Poureu-Saint-Rémy
Prix-lès-Mézières
Saint-Aignan
Saint-Laurent
Saint-Menges
Sapogne-et-Feuchères
Sécheval
Sedan
Thelonne
Tournes
Villers-Semeuse
Villers-sur-Bar
Ville-sur-Lumes
Vivier-au-Court
Vrigne-aux-Bois
Vrigne-Meuse
Wadelincourt
Warcq

Déchets : Ardenne Métropole passe la deuxième couche

En 3 ans, nous sommes parvenus à faire baisser le tonnage de nos déchets enfouis de plus de 22 %. Un résultat remarquable mais qui demande à être amplifié.

Après la baisse significative du tonnage des ordures ménagères déjà enregistrée ces 3 dernières années, Ardenne Métropole s'apprête, dès l'an prochain, à remettre l'ouvrage sur le métier. Avec toujours le même but : faire disparaître de nos poubelles tous les déchets qui pourraient être triés et/ou valorisés.

« Il faut d'abord féliciter tous les usagers d'Ardenne Métropole qui ont répondu favorablement au défi collectif lancé par l'agglomération en janvier 2022, rappelle Jean-Luc Claude, vice-président d'Ardenne Métropole en charge de la prévention, de la collecte et de la valorisation des déchets. Notre objectif était de parvenir à baisser de 20 % le poids cumulé des ordures ménagères et des encombrants récoltés en déchèterie. Trois ans plus tard, en janvier 2025, on était à - 22 %, ce qui est remarquable. Mais nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher nos efforts, raison pour laquelle nous allons dès janvier prochain lancer un nouveau plan d'actions. L'objectif étant cette fois de réduire ce tonnage de déchets de 3 % par an, soit 1 000 tonnes d'ordures en moins chaque année. »

Biodéchets : un vrai succès

Ambitieux ? Certes, mais réalisable. Et nécessaire si l'on veut éviter que le coût toujours croissant du traitement des ordures ménagères ne finisse par se répercuter sur « l'impôt poubelle » que règlent tous les usagers d'Ardenne Métropole (voir encadré « Une taxe qui s'envole »).

Dans les grandes lignes, il va entre autres s'agir de moderniser nos déchèteries et mettre aux normes celles qui n'y sont pas, notamment en matière d'accessibilité. Chacune d'elles sera dotée d'un **espace de réemploi** au sein duquel chacun pourra déposer des objets (jouets,

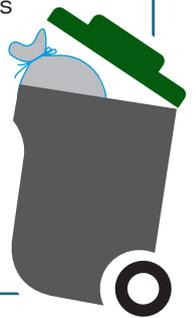
électroménager...) encore utilisables. Autre axe, la collecte des biodéchets. « Un vrai succès, commente Jean-Luc Claude. On a lancé ça l'été dernier et on récolte en moyenne 50 kilos de déchets alimentaires par semaine et par bac. » Ardenne Métropole s'apprête donc à multiplier leur nombre : on en compte aujourd'hui 50 répartis sur Charleville-Mézières et Sedan, ils seront bientôt 120 et concerneront aussi Nouzonville, Villers-Semeuse, Vrineux-aux-Bois et Vivier-au-Court.



Que deviennent nos ordures ménagères ?

Nous avons tous une cuisine dans laquelle se trouve une poubelle.

Les jours de collecte, nous plaçons sur le trottoir le bac contenant les sacs-poubelle pleins : un camion passe, le bac est vidé et le cycle recommence. Les déchets ainsi collectés sont enfouis sur le site d'Éteignières, à une dizaine de kilomètres de Rocroi. Chaque année, plus de 80 000 tonnes de déchets y sont enterrés, provenant des quatre coins du département. Sur place, tout est fait pour prévenir la pollution. Mais compte tenu de la quantité des volumes traités et de leur nature, à la longue, les sols environnants ne peuvent que se souiller. Mieux trier, c'est donc participer à l'effort qui nous permettra de ne pas léguer à nos enfants des sites d'enfouissement d'une taille démesurée.



Les emballages en verre sont recyclables à 100 % et indéfiniment !

457 conteneurs sur l'agglomération

RECYCLONS LE VERRE

Bouteilles

Pots, bocaux

Flacons de cosmétique

Pas besoin de les laver, il suffit qu'ils soient bien vidés

VALODEA Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets Ardennais

© VALODEA / Stochit / Citéo



Une taxe qui s'envole

Au 1^{er} janvier 2000, l'État a mis en place la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), qu'il s'agisse de pollution atmosphérique, de nuisance sonore... ou de production de déchets. En clair, cette taxe frappe donc entre autres toutes les collectivités locales en charge de la gestion des déchets. Dont Ardenne Métropole. Or l'État a décidé de la multiplier par quatre : en 2019, il prélevait 17 € par tonne de déchets enfouis, contre 65 € cette année ! De nombreuses collectivités ont répercuté cette envolée des tarifs sur les usagers via « l'impôt poubelle ». Ardenne Métropole a choisi une autre voie, celle de la réduction des déchets.



TGAP

2019 : 17 € / tonne

> 2025 : 65 € / tonne

► **Badge d'accès** à passer devant la borne ou à présenter au gardien

► **Hauteur du véhicule limitée à 2 m***

► **Apport limité* à 1 m³ par passage et par jour**

* dérogation exceptionnelle possible

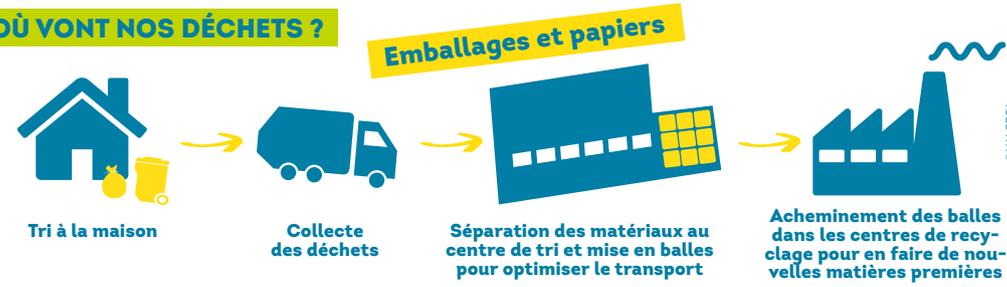
Demande de badge sur www.ardenne-metropole.fr ou à l'accueil des déchèteries

Bientôt un nouveau centre de tri

Le 22 juillet 2022, le centre de tri par lequel transitent tous les déchets des bacs ou poubelles jaunes des Ardennes (carton, papier, emballages...) brûlait. La faute... à une erreur de tri : un usager avait placé dans sa poubelle jaune des batteries au lithium qui, par auto-combustion, ont provoqué ce vaste incendie. Depuis, nos déchets sont transportés à grands frais dans un autre centre de tri en capacité de les accueillir, dans le Val-de-Marne. La bonne nouvelle, c'est que le centre de tri ardennais, situé rue Camille Didier, à Charleville-Mézières, est en train d'être construit : sauf mauvaise surprise, il devrait être opérationnel pour la fin de l'année. Aucune conséquence directe pour les usagers, mais un grand ouf de soulagement du côté des collectivités : le transport de nos déchets vers la région parisienne représente chaque année un surcoût de plus de 700 000 € pour Ardenne Métropole.



OÙ VONT NOS DÉCHETS ?



DÉCHÈTERIES



- ☀️ Ouvertes aux horaires d'été
- 🚫 Fermées les jours fériés

JOURS FÉRIÉS



Rattrapages des collectes

Lun. 14 juillet

► Collectes matin et après-midi avancées **sam. 12 juillet**

► Collecte du soir effectuée le lendemain, **mar. 15 juillet**

Ven. 15 août

► Collectes matin, après-midi et soir rattrapées **sam. 16 août**

PRÉVENTION

Les agents du service prévention déchets viennent à votre rencontre :

- ♦ **Dim. 29 juin** Sedan
Dimanche au bord de l'eau
- ♦ Plage Ducale CMz
tous les mercredis de juillet
- ♦ Cabaret Vert CMz
15 > 18 août
- ♦ Foire de Sedan
12 > 17 septembre
- ♦ World Cleanup Day CMz
en septembre
- ♦ Exposition avicole à Villers-Semeuse
en septembre



Pour tout savoir sur les déchets, téléchargez l'appli «mes déchets»

Tous vos services déchets selon votre adresse sur votre smartphone

Calendrier des collectes

Bennes à verre Bennes à textile

Adoptez 2 poules

Les composteurs

Les déchèteries



Téléchargez vite l'appli !



LIGNE TER FLUO

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES - GIVET

En juillet et en août, **le billet à 10€** la journée, valable pour tous les trajets sur toute la ligne.

Infos & Achat



fluor | La Région Grand Est



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Charleville-Mézières



🕒 "période scolaire"
➤ 6 juillet

🕒 "vacances"
7 juillet ➤ 31 août

⚠️ Fériés lun. 14 juill. et ven. 15 août : ouvert 9 h > 12 h 30

🏊 Événements CMN
➤ dim. 15 juin 7 h 30 > 19 h
Championnats des Ardennes
➤ ven. 4 juill. 20 h > 23 h 30
Gala d'été

⊗ Fermé (vidange)
1^{er} ➤ 21 sept.

Sedan



🕒 "période scolaire"
➤ 22 juin

⊗ Fermé (vidange)
23 juin ➤ 4 juillet

🕒 "vacances"
5 juillet ➤ 31 août

⚠️ Fériés lun. 14 juill. et ven. 15 août : ouvert 9 h > 12 h 30

🌐 equipementsludiques.ardenne-metropole.fr
Billetterie : billetterie.ardenne-metropole.fr

Charleville-Mézières



🕒 Mardi / jeudi / vendredi :
11 h 30 > 12 h 30
Mercredi :
8 h > 9 h / 11 h 30 > 12 h 30

⊗ Fermée 7 juill. ➤ 31 août

Charleville-Mézières



⊗ Fermeture estivale
3 mai ➤ 31 août

✅ Réouverture lun. 1^{er} sept.

Meuse Estivale #3

Animations fluviales et fluvestres sur et autour de la Meuse proposées de juin à septembre sur le territoire d'Ardenne Métropole. 📍 www.location.voiebleue.fr

Base de loisirs du Bannet - Givonne

Été O² Bannet - 9 juillet ➤ 23 août
Animations VTT les mercredis et samedis 13 h 30 ➤ 17 h (sauf 19 juillet)



BORNES DE RECHARGE V.E.

En juin, la gestion du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques d'Ardenne Métropole change d'opérateur. Pendant une phase de transition d'un mois, un sticker explicatif sera apposé sur les bornes. Les badges Virta restent utilisables, mais des frais supplémentaires pourraient

être appliqués par Virta sur les bornes déjà reprises par le nouvel opérateur.

Nouvel opérateur, tarifs inchangés :

Borne 7 kVA ➤ 1,10 € / heure
Borne 22 kVA ➤ 2,20 € / heure

7 ou 22 kVA ? Il s'agit de la puissance maximale théorique délivrable par la borne.

Facteurs pouvant faire varier la puissance réelle reçue :

- ♦ modèle de la voiture,
- ♦ état de charge de la batterie,
- ♦ capacité du câble utilisé,
- ♦ nombre de véhicules en charge simultanément,
- ♦ réseau de télécommunications.



📍 <https://ardenne-metropole.fr/appli-bornes-de-recharge/>



MÉDIATHÈQUES

3 juin ➤ 9 août CMz Voyelles
Concours de dessin

autour de la BD *Brume*
3 catégories : >9 ans / 10-14 ans / 15+ - En partenariat avec le Cabaret Vert BD.
Conditions de participation : voir règlement.

🌐 mediatheques.ardenne-metropole.fr

mer. 18 juin 17 h
CMz Voyelles

Rencontre gourmande
avec Mickaël Brun-Arnaud, suivie d'une séance de dédicaces - En présence de la librairie Rimbaud.

jeu. 17 juillet 14 h
Sedan G. Delaw
Atelier "Image de graine"
Dès 6 ans, sur inscription.

sam. 16 août 14 h
CMz Voyelles
Atelier "Dessine l'univers de Brume" - Tout public - en présence des auteurs de la BD ! - En partenariat avec le Cabaret Vert BD.

MÉDIATHÈQUES D'ARDENNE MÉTROPOLE
RENCONTRE D'AUTEUR
MICKAËL BRUN-ARNAUD
Rencontre gourmande autour de ses œuvres, notamment les romans *Mémoires de la forêt*, suivie d'une séance de dédicaces.
En présence de la librairie Rimbaud.
Mercredi 18 juin 17 h
MÉDIATHÈQUE VOYELLES
2 place Jacques Félix Charleville-Mézières
- inscription conseillée - tout public -
Rimbaud
mediatheques.ardenne-metropole.fr

CONSERVATOIRE

ven. 20 juin 19 h **Audition**
flûte traversière - CMz conservatoire

sam. 21 juin **Concerts**
➤ 17 h Big Band du Sedanais
Sedan place de la Halle
➤ 20 h Chœur Solicher et classe de guitare - CMz
église Montcy-St-Pierre

dim. 22 juin
➤ 16 h **Audition** orgue
Mézières basilique
➤ 16 h 30 **Concert** CMz
conservatoire - Roulotte
Tango - élèves masterclass

mar. 24 juin 18 h **Audition**
violon - CMz conservatoire

mer. 25 juin
➤ 16 h **Audition** harpe CMz
cour du conservatoire
➤ 17 h 30 **Fête des cuivres**
Sedan jardin botanique
➤ 18 h **Audition** musique
ancienne - CMz conservatoire

ven. 27 juin 19 h 30 **Audition**
chant - CMz conservatoire

sam. 28 juin 15 h
Pause musicale CMz
Centre hospitalier inter-
communal nord-Ardennes

mar. 1^{er} juillet 18 h **Concert**
de fin d'année et remise
des prix CMz Théâtre

ven. 4 juillet 21 h
Conc'air d'été Villers-
Semeuse médiathèque

Portes ouvertes
➤ sam. 13 sept. 9 h 30 > 13 h
CMz conservatoire
➤ mer. 17 sept. 14 h > 17 h 30
Sedan conservatoire

🕒 Horaire d'été : lun. > ven.
9 h > 12 h / 13 h 30 > 17 h
⊗ Fermeture estivale
du 28 juillet au 17 août

Conservatoire Musique et Danse
Ardenne Métropole
PORTES OUVERTES
Venez voir...
entendre...
...découvrir !
Samedi 13 SEPTEMBRE
9 h 30 > 13 h
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
10 rue Mme de Sévigné - 03 24 32 40 66
Mercredi 17 SEPTEMBRE
14 h > 17 h 30
SEDAN 7 bis promenoir
des Prêtres - 03 24 29 81 89

Inscriptions 2025-2026
à partir du 3 juillet
📞 03 24 32 40 56
crd@ardenne-metropole.fr
www.ardenne-metropole.fr